



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 AVRIL 2015 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus	: 33
Nombre de conseillers en exercice	: 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30.....	: 25
Nombre de conseillers votants à 20 h 30.....	:31
Nombre de conseillers présents à 21 h 09.....	: 26
Nombre de conseillers votants à 21 h 09.....	:33



En ouverture de séance, Monsieur le Maire rend hommage à l'action de Jean GERMAIN, Sénateur d'Indre-et-Loire, ancien Maire de Tours de 1995 à 2014, tragiquement disparu le mardi 7 avril 2015 et fait observer à sa mémoire une minute de silence.

Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Madame Ninon PECHINOT en tant que secrétaire de séance.

❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 23 février 2015

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 23 février 2015.



**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur BOIGARD, Deuxième Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique
Monsieur GILLOT, Quatrième Adjoint délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux
Monsieur HÉLÈNE, Cinquième Adjoint délégué aux Finances
Madame LEMARIÉ, Huitième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité

❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4 600 € (alinéa 10),
- pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, que la commune soit demandeur ou défendeur, et à tous les degrés de juridiction sans aucune restriction (alinéa 16).

Dans le cadre de cette délégation, **trois décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 23 mars 2015.

**DECISION N° 1 DU 19 MARS 2015
Exécutoire le 30 mars 2015**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Contentieux – Cour Administrative d'Appel de Nantes

Affaire Yves BAUDAT contre commune de Saint-Cyr-sur-Loire

Désignation d'un avocat : Maître Gérard CEBRON de LISLE – 23 rue de Clocheville – 37019 TOURS CEDEX

**DECISION N° 2 DU 26 MARS 2015
Exécutoire le 30 mars 2015**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Patrimoine

Vente d'un véhicule Citroën ZALH AX à la société PASSENAUD domiciliée 31 rue Baptiste Marcet, 37100 TOURS, pour une somme de 42,60 € (prix de la ferraille)

**DECISION N° 3 DU 30 MARS 2015
Exécutoire le 7 avril 2015**

DIRECTION DE LA VIE CULTURELLE

Organisation d'une soirée cabaret « Soundpainting » le dimanche 19 avril 2015 à l'Escale.



Fixation des tarifs comme suit :

- . Tarif unique : 8,00 €
- . Gratuit pour les élèves de l'école de musique et les moins de 12 ans.

❖ **Commissions municipales – Modifications des délibérations n° 2014-03-Animation et 2014-03-Urbanisme relatives à la composition des commissions Animation-Vie Sociale et Associative-Culture-Communication et Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Modifie les délibérations n° 2014-03-Animation et n° 2014-03-Urbanisme,
- 2) Intègre Mme Ingrid de CORBIER au sein de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture – Communication en lieu et place de M. Patrice DESHAIES,
- 3) Intègre M. Patrice DESHAIES au sein de la commission Urbanisme – Aménagement Urbain Embellissement de la Ville – Environnement – Moyens Techniques – Commerce en lieu et place de Mme Ingrid de CORBIER,
- 4) Approuve la nouvelle composition desdites commissions.

❖ **Déplacement de M. Michel GILLOT, Maire-Adjoint, à Chartres à la rencontre organisée dans le cadre du club des villes et territoires cyclables le 29 avril 2015 – Mandat spécial**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et de l'aménagement urbain, d'un mandat spécial, pour son déplacement du 29 avril 2015,
- 2) Précise que ce déplacement donnera lieu à des dépenses de transport pour se rendre à Chartres, directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint-Cyr-sur-Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ **Distributeurs de boissons installés dans les locaux municipaux – Convention signée avec la société SELECTA – Avenant n° 2**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Approuve le projet d'avenant n° 2 à la convention signée avec la société SELECTA, dont l'objet est de prendre en compte le remplacement des distributeurs par des machines plus performantes à l'Hôtel de Ville, au Centre Technique Municipal et à la piscine Ernest Watel,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

❖ **Ouverture d'une ligne de trésorerie pour les budgets annexes – Souscription d'une nouvelle convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de retenir le Crédit Mutuel avec lequel une convention sera conclue aux conditions particulières suivantes :
 - Montant : 3 000 000,00 €,
 - Durée totale : **jusqu'au 30 avril 2016**,
 - Taux d'intérêt : Euribor : 3 mois moyenne 1 mois majoré de 0,80 %,
 - Frais de dossier : 1 000,00 €
 - Commission de non utilisation = 0,10% sur les capitaux non utilisés.
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'ouverture d'une ligne de crédit d'un montant de 3 000 000,00 €,
- 3) Précise que cette convention débutera à compter de sa date de signature et prendra fin au 30 avril 2016.

❖ **Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 13 mars 2015 et le 16 avril 2015**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Armée de l'Air – Mise en place d'un nouveau chargé de mission de la base aérienne – Convention avec la BA 705**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve la convention de mise en place d'un « chargé de mission de la base aérienne 705 » en la personne de Monsieur Alain DUVENT demeurant à Saint-Cyr-sur-Loire,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer ladite convention au nom de la commune.



❖ **Sécurité Publique – Convention voisins vigilants – Convention modificative concernant le quartier de Cottage Park**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX

CONTRE : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES et Mme de CORBIER)

ABSTENTIONS : -- VOIX

- 1) Approuve la nouvelle convention concernant le quartier de Cottage Park délimitant le nouveau périmètre aux voies suivantes : allée des Hêtres, allée des Fontaines, allée du Parc, allée des Ifs, rue Henri Lebrun, allée des Pins, allée des Peupliers, allée des Fours à chaux,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

❖ **Intercommunalité – Communauté d'agglomération Tour(s) Plus – Comptes rendus des réunions du conseil communautaire des lundis 30 mars et 20 avril 2015**

Madame LEMARIÉ souligne les points principaux abordés lors de ces deux réunions, à savoir :

Lundi 30 mars 2015 :

TRANSPORT :

Avenant à la convention d'exploitation des services de transport public de voyageurs 2012-2018.

Pour Saint-Cyr, les évolutions d'offres de janvier et mars 2015 portent sur :

- La création d'une nouvelle liaison Résago sur St Cyr à titre expérimental (ligne R5)
- La modification d'itinéraire de la ligne 50 avec passage sur les quais de Saint-Cyr
- Des ajustements d'offres ou de fréquences et ou de temps de parcours sur les lignes 2,4,5,10,14,15 et 17

Pour la ligne Résago 5, les parties conviennent d'une facturation à la course nette de 31,00 € HT.

HABITAT :

Modification du PLH (Programme Local de l'Habitat) 2011-2016 de l'agglomération de Tours.

Tours Plus a actualisé un scénario de développement après avoir entendu chaque commune, puis consulté les acteurs de l'habitat et du logement membres du comité de pilotage du PLH. Les objectifs du PLH, pour Saint-Cyr, sur la période 2014-2018 sont : 70 logements neufs envisagés dont 32 logements locatifs sociaux annuels envisagés.

CULTURE :

La communauté d'agglomération a délégué à l'association « Travaux publics » son service public des musiques actuelles /amplifiées comprenant la gestion de la scène communautaire des musiques actuelles.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Un pôle économique Nord-Ouest de 43 hectares va voir le jour sur Fondettes. Il s'agit d'un site stratégique pour un développement performant et de qualité dans l'agglomération tourangelle.



RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT :

La régie d'assainissement de l'agglomération a pour missions la collecte, le transport et le traitement des eaux usées ainsi que l'assainissement non collectif. Elle a recours, pour ce faire, à des prestataires privés. C'est le plus important service du département d'Indre-et-Loire : 290.000 habitants, 1 200 kilomètres d'égouts et 13 stations d'épuration.

Le prix fixé par la redevance (1,15 €/m³) et les autres prestations de la régie a permis à cette dernière d'équilibrer son budget sans subvention d'équilibre et depuis 2008 sans emprunt.

Lundi 20 avril 2015 :

Approbation du principe de délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et la maintenance du golf communautaire de la Gloriette.

Approbation du principe de délégation de service public pour le Centre Aquatique CARRE D'O de La Riche.

Quelques décisions adoptées par le bureau communautaire :

- Groupement de commandes pour la conception, la réalisation, l'installation, la maintenance et l'exploitation d'une chaîne de tri des emballages ménagers et des journaux magazines dans le centre de tri de la Grange David.
- Gaspillage alimentaire : subvention à la camionnette de l'aide alimentaire.
- Création d'un groupement de commandes dans le domaine de l'énergie.

❖ **Intercommunalité – Syndicat intercommunal des Eaux – Compte rendu de la réunion du comité du jeudi 26 mars 2015**

Monsieur GILLOT fait part du compte rendu de la réunion du comité du Syndicat Intercommunal des Eaux et signale que le point principal a été le vote du Budget Primitif 2015 qui s'élève à 6 450 000,00 € et représente une baisse de 1,5 % par rapport au budget 2014. Il souligne que les recettes propres au Syndicat sont stables à environ 3 millions d'euros. Par ailleurs il évoque le programme de travaux 2015 qui portera, à Saint-Cyr, sur les rues Fleurie et Jean Jaurès. Autre point important : la révision de la convention gérant la fourniture d'eau à la commune de la Membrolle-sur-Choisille. Enfin, il précise que 1 000,00 € ont été réservés pour un puits au Cambodge.

❖ **Ressources Humaines - Tableau indicatif des emplois du personnel permanent et non permanent – Mise à jour au 27 avril 2015**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 27 avril 2015.

❖ **Comptes rendus des réunions du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du jeudi 16 avril 2015**



Monsieur BOIGARD fait part du compte rendu des réunions du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail au cours desquelles ont été approuvés le règlement intérieur de chacun des deux comités. Une information a été faite sur le document unique d'évaluation des risques professionnels agréé par le Fonds National de Prévention. Par ailleurs il signale qu'ont été vues les mesures envisagées pour la sécurisation de l'hôtel de ville et la mise en place des horaires d'été pour certains agents municipaux. Enfin, les horaires au cimetière ont été revus et les calendriers indicatifs des prochaines réunions adoptés.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité du jeudi 16 avril 2015**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - COMMUNICATION

Rapporteurs : Madame LEMARIÉ, Huitième Adjointe
Madame HINET, Conseillère Municipale déléguée au Centre Communal d'Action Sociale

❖ **Association « Les amis du chapiteau du livre » - Organisation de la 7^{ème} édition du chapiteau du livre les 29, 30 et 31 mai 2015 et la 6^{ème} édition de la seconde vie du Livre le 13 septembre 2015 – Convention de partenariat avec l'association « les amis du chapiteau du livre »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention de partenariat avec l'association « Les Amis du Chapiteau du Livre »,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec cette association.

❖ **Mise à disposition de bornes livres par Touraine Propre – Convention d'occupation du domaine public**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention d'occupation du domaine public avec le syndicat TOURAINE PROPRE, pour les deux bornes installées dans le parc de la Perraudière et dans le parc du Manoir de la Tour,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.



❖ **Déplacement de Mme JABOT, Maire-Adjointe à Paris le 12 mai 2015 pour l'assemblée annuelle des villes amies des enfants – Mandat spécial**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Madame Valérie JABOT, Maire-adjointe en charge de la solidarité entre les générations, d'un mandat spécial,
- 2) Précise que ce déplacement donnera lieu à des dépenses de transport pour se rendre à Paris,
- 3) Rappelle que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint-Cyr-sur-Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 20 avril 2015**

Madame HINET signale que lors de cette réunion figuraient à l'ordre du jour les points suivants :

- Le portage de repas à domicile avec une autorisation à appliquer le nouveau coût unitaire de repas aux usagers. Dans le cadre du marché de prestation de service passé avec ANSAMBLE, il est prévu une formule de révision des prix qui intervient au premier avril de chaque année. En fonction de cette dernière et des derniers indices publiés par l'INSEE, le coût unitaire de chaque repas payé au prestataire sera de 6.41 € TTC. (L'ancien prix était de 6.28 € TTC soit une augmentation de 2.07%).
- Un projet de convention avec l'association Marionn'Art dans le cadre des « ateliers du bien vieillir » en partenariat avec la CARSAT. Dans le cadre d'une action de prévention auprès des personnes âgées de plus de 60 ans, des séances d'art plastique seront mises en place sous la forme d'ateliers de fabrication de marionnettes. Dans un deuxième temps, il est envisagé une présentation des marionnettes fabriquées par les seniors lors de la journée de la Marionnette organisée chaque année par la Ville puis de réaliser un projet intergénérationnel avec les enfants des écoles ou du Centre de Loisirs autour d'une mise en scène de ces marionnettes. Une demande de subvention auprès de la CARSAT est en cours pour l'ensemble de ces ateliers du bien vieillir.
- L'association « Marionn'art », propose de réaliser 4 séances de fabrication de marionnettes auprès d'un groupe de 6 à 8 seniors résidant sur la commune. Chacune des séances serait d'une durée de deux heures et aurait lieu les 13 et 22 mai, 10 et 17 juin.
- Projet de contrat avec La Poste pour la mise en place du dispositif RECYGO, service de collecte et de recyclage des papiers de bureau dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial de la commune adopté en 2013.
- Prise en charge des frais de restauration scolaire : 36 dossiers présentés, 52 enfants concernés, 7 premières demandes. 9 prises en charge à 100%, 1 à 25%, 7 à 50%, 18 à 75% et 1 refus.
- 9 secours exceptionnels ont été accordés.
- Quinzaine de la parentalité du 13 au 30 mars : Une vingtaine de participants étaient présents pour la représentation du BAROCCO THEATRE sur le thème « scènes de la vie de famille »,



Très bonne participation et assiduité aux ateliers parentalité qui ont réuni 11 familles d'origines très diverses autour des 2 animatrices, Anne Béatrice MARTINEZ et Sandrine PORCHER. Le bilan de clôture a permis de recueillir tout l'intérêt de ces familles pour ce type d'action et leur bien fondé. Toutes ont souhaité renouveler ce type d'expérience.

Les ateliers parentalité se sont clôturés le lundi 30 mars par la conférence interactive sur le thème « La famille ou l'expérience du bonheur » qui a regroupé une trentaine de personnes qui ont participé activement aux échanges.

Le mercredi 25 mars : environ 100 enfants sont venus au Centre de Vie Sociale pour l'après midi « Jouer en famille ». 2 groupes étaient accompagnés par les animateurs du Centre de Loisirs et les autres enfants sont venus avec leurs parents, grands- parents, assistantes maternelles ou autres.

- Repas des seniors du dimanche 12 avril : 380 participants. Vive satisfaction de l'ensemble des convives sur la qualité de la manifestation (repas + spectacle). 118 REPAS ont été livrés à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer (+ fleur + mot du Maire), plusieurs mots de remerciement en retour.
- Renouvellement de la candidature de la Ville de Saint Cyr sur Loire à « Ville Amie des Enfants » pour la période 2014-2020 :
Le dossier complet avec les éléments présentant Saint Cyr sur Loire et illustrant les différentes actions menées en fonction des différents items ainsi que les projets en cours, a été envoyé.
- CINE OFF : séance du 19 mars : Papa ou maman » 208 entrées, prochaine séance le 30 avril « Le journal d'une femme de chambre ».
- Université du Temps Libre : Le jeudi 16 avril : « Les odeurs, du parfum à la thérapie par Emilie THIERRY et Leslie BOUDESOCQUE. Une vingtaine de personnes présentes. Prochaines conférences : jeudi 28 mai « Les étonnant pouvoirs du cerveau » par Samuel LEMAN, puis le jeudi 25 juin, « L'origine de l'homme » par GEORGES PERRIQUET.
- Aire d'accueil des gens du voyage : Toujours beaucoup de rappels à l'ordre à faire auprès des familles et des enfants avec des dégradations régulières au niveau des grillages. Un nouveau courrier a été envoyé au Conseil Général pour réitérer la demande de pose d'une clôture plus sécurisée afin de prévenir tout accident sur le périphérique.
Intégration des enfants difficile à l'école. Plusieurs interventions avec les référents de Voyageurs 37, l'institutrice déléguée, les personnels des écoles, les enseignants et la Mairie ont été nécessaires pour assurer la prise en charge des enfants dans les écoles.
- Demandeurs d'emploi : 876 personnes sont inscrites comme demandeur d'emploi, toutes catégories confondues, en avril 2015 (stable depuis février 2015).

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mardi 14 avril 2015**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.



ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT

Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Sixième Adjointe déléguée à l'Enseignement,
Madame GUIRAUD, Septième Adjointe déléguée à la Petite Enfance,
Monsieur MARTINEAU, Neuvième adjoint délégué au Sport.

❖ Mise à disposition des locaux de l'école République au profit de l'association CROCC pour l'organisation d'une fête de quartier le 6 juin 2015 – Convention de mise à disposition des locaux

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'école élémentaire République au profit de l'association CROCC pour y organiser une fête de quartier le 6 juin 2015.

❖ Mise à disposition d'un tunnel de liaison terrain – vestiaires – Convention de prêt avec la commune de Mettray

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du tunnel de liaison vestiaires-terrain avec la commune de Mettray et tous les documents s'y rapportant.

❖ Maison d'Assistants Maternels 8 allée du Petit Louvre – Aide au démarrage de l'activité – Demande exceptionnelle de subvention

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES et Mme de CORBIER)
ABSTENTIONS : -- VOIX

1) Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « les Mam'zelles de Saint-Cyr-sur-Loire »,

2) Dit que cette subvention s'élèvera à 10 000,00 €.



❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 15 avril 2015**

Madame BAILLERAU signale l'ouverture d'une 4^{ème} classe à République. Par ailleurs, elle explique que le PEDT (Projet Educatif de Territoire) a été formalisé et transmis à l'Education Nationale, ce qui permettra à la commune de percevoir d'une manière pérenne le fonds de concours de 50 €/enfant pour les rythmes scolaires, versé par l'Etat.

**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

**Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'aménagement urbain
Monsieur VRAIN, Conseiller Municipal Délégué à l'Environnement**

❖ **ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – Marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement de maître d'œuvre ASTEC – ENET DOLOWY – Avenant n° 1 au marché – Fixation du forfait définitif de maîtrise d'œuvre – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de l'avenant**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte la passation de l'avenant n°1 pour fixer le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre pour un montant de 51 194,00 € HT,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer cet avenant et toutes pièces se rapportant à cet avenant.

❖ **Construction de la rue Maréchal de Lattre de Tassigny - Résiliation par avenant de la convention initiale du 2 décembre 2005 passée avec la SCI des Jardins de Mathilde - Nouvelle convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la voie à passer avec la SCI des Jardins de Mathilde**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à l'Urbanisme à résilier conventionnellement par avenant l'ancienne convention de 2005,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à l'Urbanisme à signer la nouvelle convention et à procéder à toutes les mesures d'exécution de celle-ci.



❖ **Acquisitions foncières – 85 rue Victor Hugo – Périmètre d'études n° 6 – Acquisition des parcelles cadastrées AS n° 288, n° 290, n° 291, n° 294 et des droits indivis sur la parcelle AS n° 532 appartenant aux consorts NOULIN**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès des héritiers de Monsieur et Madame NOULIN les parcelles cadastrées AS n° 288 (670 m²), n° 290 (57 m²), n° 291 (97 m²), n° 294 (10 m²) et des droits indivis sur la parcelle AS n° 532 (357 m²), sises 85 rue Victor Hugo, dans le périmètre d'étude n° 6,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 250 000,00 € nets,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- 6) Précise que les frais liés à cette acquisition sont à la charge de la Commune et que les crédits correspondant à ces frais seront inscrits au budget communal 2016, chapitre 21-article 2112.

❖ **Cessions foncières – 41 rue Victor Hugo – Périmètre d'études n° 13 – Cession d'une emprise issue de la parcelle cadastrée AV n° 494 au profit de M. et Mme PERRIN-HOUDON**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Confirme que la parcelle cadastrée AV n° 494 (499 m²), sise 41 rue Victor Hugo, est dans le domaine privé de la commune,
- 2) Enonce que la situation de l'emprise concernée dans le périmètre d'étude n° 13, n'empêche pas sa cession puisqu'elle n'obère pas son aménagement,
- 3) Décide de céder une emprise d'environ 50 m² issue de la parcelle cadastrée AV n° 494, sous réserve du document d'arpentage, au profit de Monsieur et Madame PERRIN-HOUDON,
- 4) Dit que cette cession aura lieu pour le prix de 1 000,00 € net,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 6) Désigne Maître ITIER, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le Notaire de l'acheteur.



- ❖ **Marché de maîtrise d'œuvre n° 2010-02 avec le cabinet A2i – Aménagement du boulevard Charles de Gaulle Section comprise entre la rue Calmette et la rue Engerand – Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre – Approbation du décompte de résiliation – Autorisation du Conseil Municipal pour la résiliation du marché – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature du décompte de résiliation**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre n°2010-02 conclu avec le cabinet A2I,
- 2) Accepte le décompte de résiliation du marché dont le montant s'élève à la somme de 3 163,88 € HT,
- 3) Règle au cabinet A2i la somme de 3 163,88 € HT indiqué dans le décompte de résiliation.

- ❖ **Démolition de différentes parcelles bâties – Parcelle AS n° 783 – 99 rue Victor Hugo – PE n° 6 – Parcelle AS n° 284 – 52 avenue de la République – PE n° 6 – Parcelle BV n° 273 – 4 Voie Romaine – ZAC de la Croix de Pierre – parcelle AP n° 162 - 178 boulevard Charles de Gaulle – PE n° 19**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire à déposer et signer, au nom de la commune, les demandes de permis de démolir relatives aux biens ci-dessus énoncés, afin de procéder à leur démolition dans le cadre des restructurations précisées supra,
- 2) Autorise la démolition de ces biens communaux.

- ❖ **Rue de la Fontaine de Mié – Convention de passage à conclure avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord pour la conclusion avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire d'une convention de passage sur la parcelle cadastrée AH n° 151 située 73 rue de la Fontaine de Mié, pour une ligne électrique,
- 2) Autorise Monsieur à Maire à signer la convention correspondante.

- ❖ **Effacement des réseaux électriques et éclairage public - Engagement financier et convention avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire pour la réalisation de travaux de génie civil en coordination**

A - rue Roland Engerand entre les numéros 28 et 43



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Valide le montant maximum de 4 149,13 € HT net, pour la participation financière de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire pour l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire, rue Roland Engrand, entre les rues du Bocage et Fleurie, du n° 28 à 43,
- 2) Donne son accord pour la conclusion avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire d'une convention relative à la mise en souterrain des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications de cette section de rue,
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante qui organisera les relations entre les parties pour la réalisation des travaux de génie civil en coordination.

B - rue Jean Jaurès

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Valide le montant de 6 939,51 € HT net, pour la participation financière de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire pour l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire, rue Jean Jaurès,
- 2) Donne son accord pour la conclusion avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire d'une convention relative à la mise en souterrain des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications de cette section de rue,
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante qui organisera les relations entre les parties pour la réalisation des travaux de génie civil en coordination.

C - rue de Palluau entre les n° 44 et 64

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Valide le montant de 3 458,41 € HT net, pour la participation financière de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire en vue de l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire, rue de Palluau, entre les n° 44 et 64,
- 2) Donne son accord pour la conclusion avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire d'une convention relative à la mise en souterrain des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications de cette section de rue,
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante qui organisera les relations entre les parties pour la réalisation des travaux de génie civil en coordination.



- ❖ **Marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments communaux : P1 – P2 – P3 avec intéressement aux économies d'énergie – Appel d'offres ouvert – Avenant n° 2 au marché**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Conseil Municipal Délégué dans le domaine de compétence à signer l'avenant n°2.

- ❖ **Plan Climat Territorial 2014-2017 – Recyclage des papiers de bureau – Convention RECY'GO avec La Poste – Extension du dispositif à d'autres services communaux : la bibliothèque et le Centre Technique Municipal - Conventions**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 3) Approuve les projets de convention de partenariat avec La Poste,
- 4) Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat.

- ❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du lundi 13 avril 2015**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

Le Maire,

Philippe BRIAND.